

## PRÉSENTATION DE DISPOSITIF

### ERASMUS +

Le programme Erasmus+ vise à soutenir des actions dans les domaines de l'enseignement, de la formation, de la jeunesse et du sport pour la période 2014-2020. Erasmus+ soutient financièrement une large gamme d'actions et d'activités dans les domaines de l'enseignement, de la formation, de la jeunesse et du sport. Le programme vise à donner aux étudiants, aux stagiaires, au personnel et d'une manière générale aux jeunes de moins de 30 ans avec ou sans diplôme, la possibilité de séjourner à l'étranger pour renforcer leurs compétences et accroître leur employabilité. Il aide les organisations à travailler dans le cadre de partenariats internationaux et à partager les pratiques innovantes dans les domaines de l'éducation, de la formation et de la jeunesse.

### Erasmus + : Secteurs

#### **Enseignement scolaire :**

Le programme Erasmus + pour l'enseignement scolaire s'inscrit dans une approche tournée vers le développement des compétences et d'un environnement favorable à la réussite de tous, en s'attachant notamment à la réalisation des objectifs suivants :

- lutter contre le décrochage scolaire ;
- développer les compétences clés ;
- renforcer la coopération entre acteurs de l'éducation formelle et non formelle ;
- améliorer la qualité de l'enseignement grâce aux échanges entre pairs

Le programme favorise ainsi les actions de mobilité en Europe pour les enseignants, et l'ensemble des personnels des établissements scolaires de l'enseignement général, technique ou professionnel, de la maternelle au lycée (jusqu'au baccalauréat). Il facilite également les actions de coopération par le biais des projets de coopération, et de [la plateforme eTwinning](#). Toutes les mobilités d'élèves s'inscrivent dans les partenariats de coopération.

Plus d'information

<http://www.agence-erasmus.fr/page/erasmus-plus-enseignement-scolaire>

#### **Enseignement supérieur**

Objectifs poursuivis :

- l'amélioration de la qualité et le renforcement de la dimension européenne de l'enseignement supérieur ;
- l'accroissement de la mobilité des étudiants, des enseignants et du personnel universitaire
- le renforcement de la coopération multilatérale
- la transparence et la reconnaissance des qualifications acquises
- l'internationalisation des établissements supérieur européen

Le programme favorise les actions de mobilité en Europe et à l'international pour les étudiants (périodes d'études ou de stage), le personnel enseignant, ainsi que l'ensemble des personnels des établissements d'enseignement supérieur.

Il facilite également les actions de coopération par le biais de projets de partenariats, des alliances de la connaissance ou des projets de renforcement des capacités, des Masters conjoints.

L'action Jean Monnet pour la promotion de l'excellence en matière d'enseignement et de recherche dans le domaine des études européennes complète ce dispositif.

Pour participer aux différentes actions du programme, les établissements d'enseignement supérieur doivent être titulaires de [la Charte Erasmus + pour l'Enseignement supérieur \(ECHE\)](#).

Plus d'information

<http://www.agence-erasmus.fr/page/erasmus-plus-enseignement-superieur>

### **Formation professionnelle**

Le programme Erasmus + pour l'enseignement et la formation professionnels contribue à la réalisation des objectifs européens en matière d'emploi et de croissance fixés notamment dans le cadre de la [stratégie Europe 2020](#) et notamment de permettre la mobilité de plus de 6% des diplômés de la formation professionnelle âgés entre 18 et 24 ans ayant effectué une période de mobilité d'études ou de formation d'ici à 2020. Le programme permet ainsi de :

- Rapprocher les mondes de l'éducation et du travail en adaptant les formations aux besoins du marché et en anticipant les besoins futurs en matière de compétences et de qualifications
- Accroître la mobilité des apprenants, des formateurs, des personnels ;
- Développer une compréhension commune des compétences, qualifications, certifications dans le domaine de la formation professionnelle ;
- Développer la reconnaissance des acquis d'apprentissage en lien avec les cadres européens ([Europass](#), [ECVET](#), [Cadre Européen des Certifications](#)).

Le programme favorise les actions de mobilité en Europe pour les apprenants, les enseignants, les formateurs, ainsi que l'ensemble des personnels des organismes actifs dans le champ de l'éducation et de la formation professionnels. Il facilite également les actions de coopération par le biais des projets de partenariat et des alliances sectorielles.

Plus d'information

<http://www.agence-erasmus.fr/page/erasmus-plus-formation-professionnelle>

### **L'éducation des adultes**

Le programme vise à améliorer la qualité de l'offre de formation et d'éducation pour les adultes et contribue à la réalisation des objectifs européens en matière d'accès à la formation tout au long de la vie fixés notamment dans le cadre de l'Agenda européen pour l'éducation et la formation des adultes. Il vise notamment à contribuer à la réalisation des objectifs suivants :

- réduire le nombre d'adultes ayant un faible niveau de compétences, en particulier autour des savoirs de base et des compétences clés
- accroître les possibilités de formation tout au long de la vie pour les adultes et en faire la promotion
- développer les services d'orientation pour ces publics
- développer la reconnaissance et la validation des acquis formels et non formels

Erasmus + « éducation des adultes » soutient toutes les formes générales d'éducation et de formation des adultes qu'elles soient formelles, informelles ou non formelles, délivrées par des organismes privés ou public, y compris l'éducation populaire. Ce dispositif est complété par la [plateforme EPALE](#) destinée à l'information des professionnels et experts de l'éducation des adultes et l'[Agenda Européen pour l'Education et la Formation des Adultes \(AEFA\)](#)

Attention : la formation continue professionnelle, avec une visée « métier » bien définie, entre dans le champ d'Erasmus + « [Enseignement et formation professionnels](#) »

Plus d'information

<http://www.agence-erasmus.fr/page/erasmus-plus-education-des-adultes>

### **La Jeunesse (Education non formelle)**

Le volet Jeunesse du programme européen Erasmus+ est dédié au développement des activités d'éducation non formelle et informelles : celles se déroulant en dehors du cadre scolaire ou professionnel.

Il s'adresse à tous les jeunes de 13 à 30 ans - quelque que soit le niveau de diplôme ou de

formation - et aux acteurs de jeunesse (associations, collectivités, établissements publics, à but non lucratif)

Erasmus+ finance, lors d'appels à projets, les associations, collectivités ou organismes de jeunesse, pour leur permettre :

- d'organiser des projets de mobilité : [échanges de groupes de jeunes \(13 - 30 ans\)](#), [service volontaire européen \(13 - 30 ans\)](#), [mobilité des professionnels de jeunesse](#)
- de partager des pratiques et coopérations entre professionnels : [partenariats stratégiques jeunesse](#)
- de participer à la construction de l'Europe et des politiques de jeunesse via [les séminaires entre les jeunes et les décideurs dans le cadre du Dialogue Structuré](#)

Les nombreux parcours et projets exemplaires démontrent et réaffirment le rôle clé de la mobilité et de l'éducation non formelle dans l'acquisition de compétences par les bénéficiaires utiles à leur développement personnel et dans leur parcours d'insertion socio-professionnelle, notamment pour les publics prioritaires dits « jeunes ayant moins d'opportunités ». De nombreuses organisations ou collectivités inscrivent leur projet Erasmus+ Jeunesse dans la stratégie de leur structure ce qui permet de dynamiser leurs partenariats et de pérenniser l'action. Le programme devient ainsi un "outil au service de leurs missions", "enrichit leurs pratiques", et diversifie les enjeux du local à l'europpéen. Plus d'information

<http://www.erasmusplus-jeunesse.fr/>

### **Le Sport**

Les actions soutenues visent à promouvoir la participation du plus grand nombre aux activités physiques et sportives. Elles sont également conçues pour :

- promouvoir l'intégrité du sport,
- améliorer la gouvernance et promouvoir la double carrière des athlètes,
- encourager les activités de volontariat, la tolérance et l'inclusion sociale,
- et contribuer à la mise en œuvre de la Semaine européenne du sport.

Dans ce cadre, un soutien pédagogique et financier est apporté à deux types de projets:

- [les partenariats collaboratifs](#)
- [les manifestations sportives européennes à but non lucratif](#)

Les projets soutenus permettent le développement, le transfert ou la mise en œuvre de pratiques innovantes à tous les niveaux - du local à l'europpéen. Une attention particulière est apportée aux activités de promotion du « sport pour tous » et favorisant le développement de la pratique des activités physiques et sportives. Peuvent émarginer au volet Sport du programme les organismes à but non lucratif ou établissements publics, actifs dans le domaine du sport. L'Agence Erasmus+ France Jeunesse & Sport est le **Point National d'Information** du volet Sport du programme Erasmus+ : elle informe accompagne et valorise les porteurs de projets, la gestion des dossiers étant centralisée à l'Agence exécutive "Éducation, audiovisuel, Culture", basée à Bruxelles.

Plus d'information

<http://site.erasmusplus-jeunesse.fr/sport-2.html>

## **Erasmus + : Typologie de projets**

Le programme Erasmus + se décline en trois actions dites « actions clés »

### **- Action Clé 1 : mobilité à des fins d'apprentissage**

Les mobilités d'études et professionnelles (stages, formation continue) au sein de l'Europe sont renforcées, à tous les âges de la vie et pour tous les niveaux de formation, y compris celles se déroulant hors cadre scolaire (échanges, volontariat, formations). Certaines de ces mobilités pourront s'effectuer depuis et vers les pays partenaires (pays hors Europe) pour

l'enseignement supérieur et le secteur jeunesse.

Sont concernés :

- les membres des équipes éducatives et les personnels : pour la période de formation et missions d'enseignement
  - les étudiants les jeunes en formation professionnelle : pour les stages en entreprise
  - les jeunes de moins 30 ans (avec ou sans diplôme et pour des projets hors cadre scolaire) : échange de groupes, service volontaire européen.
  - les professionnels et décideurs du secteur de la Jeunesse : pour des formations, séminaires, échange de pratiques, observation en situation de travail, visite d'étude
- Les Masters conjoints s'intègrent également dans cette action-clé.

Pour en savoir plus sur les mobilités à des fins d'apprentissage, vous pouvez consulter les sites des agences Erasmus+ en France suivant le secteur concerné

### **- Action Clé 2 : Coopération pour l'innovation et l'échange de bonnes pratiques**

Les projets de coopération internationale et le partage d'expériences entre organisations sont renforcés. Tous les secteurs sont concernés : l'enseignement scolaire, supérieur, la formation professionnelle, l'éducation des adultes et le secteur jeunesse. Quatre types de partenariats sont proposés :

- Les projets de coopération dits "partenariats stratégiques" soutiennent la mise en place, le développement ou le transfert de pratiques innovantes en s'appuyant sur des coopérations entre acteurs de l'éducation, de la formation, de la jeunesse, de la société civile, ou issus des secteurs socio-économiques.
- Les alliances de la connaissance sont des partenariats de grande envergure entre des établissements d'enseignement supérieur et des entreprises. Ce rapprochement avec le monde de l'entreprise doit permettre de moderniser les établissements en générant encore plus d'innovation, de créativité et en adaptant les qualifications aux évolutions de l'emploi.
- Les alliances sectorielles permettent des coopérations entre les établissements de formation professionnelle et les entreprises : création de nouvelles filières, modernisation des pratiques de formation, innovation sociale, etc.
- La coopération internationale avec les pays hors Europe est renforcée et a pour but la modernisation des établissements d'enseignement supérieur, la réforme des modes de gouvernance et des programmes d'enseignement, le renforcement des liens entre l'enseignement supérieur et la société, etc. Sont concernés : les pays du voisinage européen, la Russie, les pays d'Amérique latine, d'Asie et de la zone Afrique-Caraïbes-Pacifique.

Les plateformes informatiques (dont l'initiative e-twinning pour le jumelage électronique) renforcent le travail en réseau. Pour en savoir plus sur les projets de partenariats, vous pouvez consulter les sites des agences Erasmus + en France suivant le secteur concerné

### **- Action Clé 3 : Soutien à la réforme politique**

La réforme politique a pour but de renforcer les outils et instruments mis en place pour faciliter la mobilité en Europe ainsi que la coordination Etats membres de l'Union dans les domaines de l'éducation, de la formation et de la jeunesse.

Dans le secteur jeunesse, le programme Erasmus+ soutient les rencontres entre les jeunes (13-30 ans) et les décideurs/experts.

Ces activités visent spécifiquement à encourager les discussions entre jeunes et responsables politiques afin de contribuer à l'élaboration des politiques dans le secteur, notamment la Stratégie de l'UE en faveur de la jeunesse. Une opportunité de participer et d'enrichir le processus du [Dialogue structuré](#). Pour en savoir plus sur l'action clé 3, vous pouvez consulter [le site de l'EACEA](#). Pour en savoir plus sur les rencontres entre les jeunes et les décideurs, vous pouvez consulter [le site de l'Agence Erasmus+ France Jeunesse & Sport](#).

### **Volet Sport : partenariats et manifestations à but non lucratif**

Soutien pédagogique et financier à deux types de projets :

- Les manifestations européennes sportives à but non lucratif, elles visent à encourager la participation à des activités physiques et sportives et le développement du volontariat et du bénévolat. Elles visent également à mieux faire comprendre le rôle du sport dans l'inclusion sociale, l'égalité des chances et la santé. Erasmus+ soutient les activités liés à l'événement même mais également les actions de formation et d'évaluation.

- Les partenariats collaboratifs :

Erasmus+ offre aux organisations l'opportunité d'élaborer, de transférer et de mettre en oeuvre des pratiques innovantes dans le domaine du sport, en associant d'autres structures européennes. Les projets soutenus encouragent le développement et la mise en place de réseaux européens dans le domaine du sport.

Ils peuvent être de plus ou moins grande envergure selon le nombre de pays partenaires impliqués.

Pour en savoir plus sur les projets soutenus dans le volet sport du programme Erasmus+, vous pouvez consulter [le site du point national d'information à l'Agence Erasmus+ France Jeunesse & Sport](#)

## **Erasmus + : Qui peut en bénéficier ?**

### **Les organismes :**

Associations, établissements, institutions dont les activités sont soutenues par le programme.

### **Les Individus :**

Les particuliers (étudiants, apprentis, jeunes, enseignants, formateurs, etc..) peuvent participer, pour cela ils doivent se tourner vers leur établissement ou un organisme participant au programme. : les individus ne peuvent pas bénéficier directement du programme Erasmus +. Ils doivent s'adresser à un organisme porteur d'un projet financé par le programme.

## **Pays éligibles**

Le Programme Erasmus + est ouvert aux pays suivants :

les pays participant au programme :

- les pays membres de l'Union européenne ;
- Islande, Liechtenstein, Norvège, Turquie, Ancienne République Yougoslave de Macédoine

les pays partenaires : les pays suivant peuvent participer à certaines actions du programme

- les pays du voisinage européen à l'Est (Arménie, Azerbaïdjan, Biélorussie, Géorgie, Moldavie, Ukraine) et au Sud (Algérie, Maroc, Tunisie, Lybie, Egypte, Palestine, Jordanie, Israël, Liban, Syrie), les Balkans occidentaux (Albanie, Bosnie Herzégovine, Kosovo, Monténégro, Serbie), la fédération de Russie
- les pays du monde entier : Amérique, Asie, zone Afrique - Caraïbes – Pacifique

## **Comment candidater ?**

Pour bénéficier d'un financement du programme Erasmus +, il est nécessaire de déposer une candidature, en suivant une démarche précise et en s'appuyant sur les documents appropriés et en suivant un calendrier précis.

Les **organismes** doivent prendre connaissance de l'appel à propositions et du guide du programme et déposer leur candidature en tenant compte du [calendrier](#) proposé par la Commission européenne. Ils peuvent être accompagnés dans la rédaction de leur candidature en se tournant vers des [points de contact](#) locaux.

Les organismes déposent leur candidature auprès de leur agence nationale :

- agence Erasmus + France / Education Formation pour les secteurs : enseignement scolaire, enseignement supérieur, formation professionnelle, éducation des adultes
- agence Erasmus + France / Jeunesse et Sport pour les secteurs : jeunesse et sport

Les **individus** doivent, quant à eux, se tourner vers leur établissement (étudiants, lycéens, apprentis, enseignants, formateurs, personnels éducatifs) ou un organisme porteur d'un projet Erasmus +(demandeurs d'emplois, jeunes). Ils peuvent aussi se renseigner localement vers des [points de contacts](#).

Le guide du programme est le document référence pour connaître les critères et modalités d'attribution de financement dans le cadre du programme Erasmus+.

Vous pouvez en prendre connaissance sur le site de la Commission européenne.

- [Consultez le guide du programme sur le site de la Commission européenne](#)

### **Secteurs Education et Formation**

Pour les professionnels sur le site l'Agence Erasmus+ France / Education Formation :

<https://www.erasmusplus.fr/penelope/>

Pour les individus sur le [site Génération Erasmus](#)

### **Secteurs Jeunesse et Sport**

Sur le site de l'Agence Erasmus+ France Jeunesse & Sport

<http://site.erasmusplus-jeunesse.fr/>

- [Rubrique Monter un projet Erasmus+ Jeunesse](#)
- [Rubrique Monter un projet Erasmus+ Sport](#)

### **Correspondants Erasmus+ Jeunesse & Sport en Lorraine**

Marie-Agnès Pierrot

Correspondante Relations Internationales

Direction régionale de la Jeunesse des Sports et de la Cohésion Sociale de Lorraine

4, rue Bénit - CS 10011

54035 Nancy Cedex

03 83 17 36 70

[Marie-Agnes.Pierrot@drjscs.gouv.fr](mailto:Marie-Agnes.Pierrot@drjscs.gouv.fr)

[www.lorraine.drjscs.gouv.fr](http://www.lorraine.drjscs.gouv.fr)

Sources

<http://www.erasmusplus.fr/>